

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2015/05/26-04

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 mai 2015, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,
Vu le Code du Domaine de l'État,
Vu le décret n°2012-752 du 09 mai 2012,
Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

**OBJET : Attribution des logements
pour Nécessité Absolue de Service (NAS)
au 1^{er} septembre 2015**

Conformément à la réforme du régime des concessions de logements de fonction et à l'application du décret n°2012-752 du 09 mai 2012, le conseil d'administration se prononce favorablement sur les fonctions ouvrant droit à une concession pour nécessité absolue de service et les agents en bénéficiant, à compter du 1^{er} septembre 2015.

Le powerpoint annexé à la présente délibération en précise les détails.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 26 mai 2015



Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

**REFORME DU REGIME DES CONCESSIONS
DE LOGEMENT DE FONCTION**

APPLICATION

DU DECRET N°2012-752 du 09 mai 2012

Caractéristiques des différents régimes de concessions

Le décret procède à une refonte des conditions dans lesquelles les concessions de logement peuvent être accordées aux agents de l'Etat et de ses établissements publics.

Sont concernés les logements appartenant à l'Etat ou à ses établissements publics ou les logements détenus en jouissance par ces personnes publiques

Le dispositif est le suivant :

Les concessions par Nécessité Absolue de Service (NAS)

Les profils de poste ouvrant droit à l'attribution : Sécurité, Maintenance Technique et Gardiennage
Agents tenus de remplir un service d'astreintes en compensation de la gratuité de la prestation de logement nu.

Les conventions d'occupation précaire (COP)

Sans considération de service avec à charge de l'agent logé, le loyer estimé – 15% abattement.
Agents non soumis à un service d'astreintes.

Les conventions d'occupation précaire avec astreinte (COP/A)

redevance fixée à 50% de la valeur locative réelle du logement.
Agents tenus de remplir un service d'astreintes partielles et non permanentes

Critères de répartition des « logements attribués par NAS » sur les campus

- Spécificité des locaux et astreinte technique de sécurité et de maintenance :
 - locaux à sommeil, animalerie, laboratoires...
- Locaux avec risques de vandalismes et astreinte de sureté gardiennage renforcée
- Immeuble Grande Hauteur (IGH) (agent NAS en relation avec le PC sécurité)
- Ouverture du site 24H/24 - 5J/7 , 7J/7 occasionnel ou 7J/7 permanent
- Assurer la surveillance ou le gardiennage de sites isolés (pour une composante)
- Assurer la surveillance ou le gardiennage de locaux pour le compte de l'université sur un même campus (Mutualisation)

Le nombre de CNAS et de COP attribué à l'Université

NAS

Agents assurant une astreinte concernant la sécurité des biens, des personnes, des animaux et des expérimentations scientifiques	39
Agents assurant une fonction de gardiennage	29

COP/A

Directeur ou responsable en charge de la sécurité et de la continuité de l'activité du site	3
---------------------------------------------------------------------------------------------	---

Profil SECURITE TECHNIQUE

Situation existante : 33 NAS

VILLE	SITE/CAMPUS/COMPOSANTE	Mutualisation	Nom du bénéficiaire	Code famille agents logés
AIX -en - Pce	CAMPUS SCHUMAN	Site mutualisé	M Romano	SECURITE -TECHNIQUE
AIX -en - Pce	CAMPUS SCHUMAN	Site mutualisé	Vacant	SECURITE -TECHNIQUE
AIX -en - Pce	CAMPUS SCHUMAN	Site mutualisé	M Cruvellier	SECURITE -TECHNIQUE
AIX -en - Pce	CAMPUS SCHUMAN	Site mutualisé	Vacant	SECURITE -TECHNIQUE
AIX -en - Pce	PAVILLON LANFANT		M Genlino	SECURITE -TECHNIQUE
AIX -en - Pce	EUROPOLE DE L'ARBOIS		M Brochard	SECURITE -TECHNIQUE
AIX -en - Pce	MMSH JAS DE BOUFFAN		A affecter (MMSH)	SECURITE -TECHNIQUE
AIX -en - Pce	MMSH JAS DE BOUFFAN		M Blancho	SECURITE -TECHNIQUE
AIX -en - Pce	ESPE		M Chalard	SECURITE -TECHNIQUE
AIX -en - Pce	ESPE		M Berrouba	SECURITE -TECHNIQUE
AIX -en - Pce	ESPE		M Feghoul	SECURITE -TECHNIQUE
AVIGNON	ESPE		M Miraglia	SECURITE -TECHNIQUE
DIGNE les BAINS	IUT		Vacant au 1er septembre 2015	SECURITE -TECHNIQUE
LAMBESC	ALLSH		M Deschamp	SECURITE -TECHNIQUE
ARLES	IUT		M Rodriguez	SECURITE -TECHNIQUE
MARSEILLE	CAMPUS ST JEROME	Site mutualisé	M Edoire	SECURITE -TECHNIQUE
MARSEILLE	CAMPUS ST JEROME	Site mutualisé	M Maille	SECURITE -TECHNIQUE
MARSEILLE	CAMPUS ST CHARLES	Site mutualisé	M Bernardin	SECURITE -TECHNIQUE
MARSEILLE	CAMPUS ST CHARLES	Site mutualisé	M Inglart	SECURITE -TECHNIQUE
MARSEILLE	CAMPUS ST CHARLES	Site mutualisé	M Paris	SECURITE -TECHNIQUE
MARSEILLE	LEVERRIER - IMERA		M Camilli	SECURITE -TECHNIQUE
MARSEILLE	CAMPUS TIMONE	Site mutualisé	M Dick	SECURITE -TECHNIQUE
MARSEILLE	CAMPUS TIMONE	Site mutualisé	M Kock	SECURITE -TECHNIQUE
MARSEILLE	CAMPUS TIMONE	Site mutualisé	M Leymarie	SECURITE -TECHNIQUE
MARSEILLE	CAMPUS TIMONE	Site mutualisé	M Mariotti	SECURITE -TECHNIQUE
MARSEILLE	CAMPUS TIMONE	Site mutualisé	M Garcia	SECURITE -TECHNIQUE
MARSEILLE	MEDECINE		M Dessogne	SECURITE -TECHNIQUE
MARSEILLE	MEDECINE		M Falco	SECURITE -TECHNIQUE
MARSEILLE	MEDECINE		Mme Fravega	SECURITE -TECHNIQUE
MARSEILLE	CAMPUS LUMINY	Site mutualisé	M Berra	SECURITE -TECHNIQUE
MARSEILLE	CAMPUS LUMINY	Site mutualisé	M Merino	SECURITE -TECHNIQUE
MARSEILLE	CAMPUS LUMINY	Site mutualisé	M Renard	SECURITE -TECHNIQUE
MARSEILLE	SITE D'ENDOUME - OSU		M Idri	SECURITE -TECHNIQUE

Profil GARDIENNAGE

Situation existante : 23 NAS

VILLE	SITE/CAMPUS/COMPOSANTE	Mutualisation	Nom du bénéficiaire	Code famille agents logés
AIX -en - Pce	CSU (Ferry Sport)		M Bencini	GARDIENNAGE
AIX -en - Pce	CSU (Ferry Sport)		Mme Perazzi	GARDIENNAGE
AIX -en - Pce	SITE JULES FERRY		M Maggi	GARDIENNAGE
AIX -en - Pce	IRT		M De Lurdes Costa	GARDIENNAGE
AIX -en - Pce	ALLSH		M Lefevre	GARDIENNAGE
AVIGNON	ESPE		M Andres	GARDIENNAGE
DIGNE les BAINS	ESPE		Mme Lampidecchia	GARDIENNAGE
LA CIOTAT	IUT		M Salieres	GARDIENNAGE
PUYRICARD	IAE		Md Mancilla	GARDIENNAGE
PUYRICARD	IAE		M Likion	GARDIENNAGE
MARSEILLE	CAMPUS ST JEROME	Site mutualisé	M Jaumard	GARDIENNAGE
MARSEILLE	CAMPUS ST JEROME	Site mutualisé	M Barbe	GARDIENNAGE
MARSEILLE	CAMPUS ST JEROME	Site mutualisé	M Matray	GARDIENNAGE
MARSEILLE	UTL		M Lopez	GARDIENNAGE
MARSEILLE	CAMPUS ST CHARLES	Site mutualisé	M Leveille	GARDIENNAGE
MARSEILLE	SITE PIERRE PUGET		M Lanoix	GARDIENNAGE
MARSEILLE	CAMPUS TIMONE	Site mutualisé	M Tomas	GARDIENNAGE
MARSEILLE	CAMPUS TIMONE	Site mutualisé	M Leveille J	GARDIENNAGE
MARSEILLE	MEDECINE NORD		M Gauci	GARDIENNAGE
MARSEILLE	CAMPUS LUMINY	Site mutualisé	M Grimaldi	GARDIENNAGE
MARSEILLE	CAMPUS LUMINY	Site mutualisé	M Bahmed	GARDIENNAGE
MARSEILLE	SITE D'ENDOUME - OSU		M Durand	GARDIENNAGE
MARSEILLE	SITE PHARO		M Mena	GARDIENNAGE

Remarques générales

- Régime de concessions unique pour tout l'établissement
- Concessions de logement d' une durée de 3 ans (renouvelables)
- Estimation comparative des loyers :
 - ① France Domaine après abattement de 15% : entre 10 et 12 euros/m²
 - ② Organismes d'HLM (SNI, OPHLM, SA d'HLM...) : entre 12 et 15 euros/m²
- Accompagnement du SCASC pour un éventuel relogement
 - ① Auprès des organismes HLM au plus proche du logement actuel
 - ② Aide financière après étude de cas personnalisée en fonction de la situation familiale de l'agent : frais d'agence, frais de dépôts de garantie, aides au logement...
- Attributions des COPA présentées au prochain CA (nécessité d'une validation par les conseils des composantes concernées)
- Régime d'astreintes homogène sur tous les sites (présenté au prochain CA).